

GPEC BU Industry Automation * : FO sera au rendez vous de l'emploi en signant cet accord !

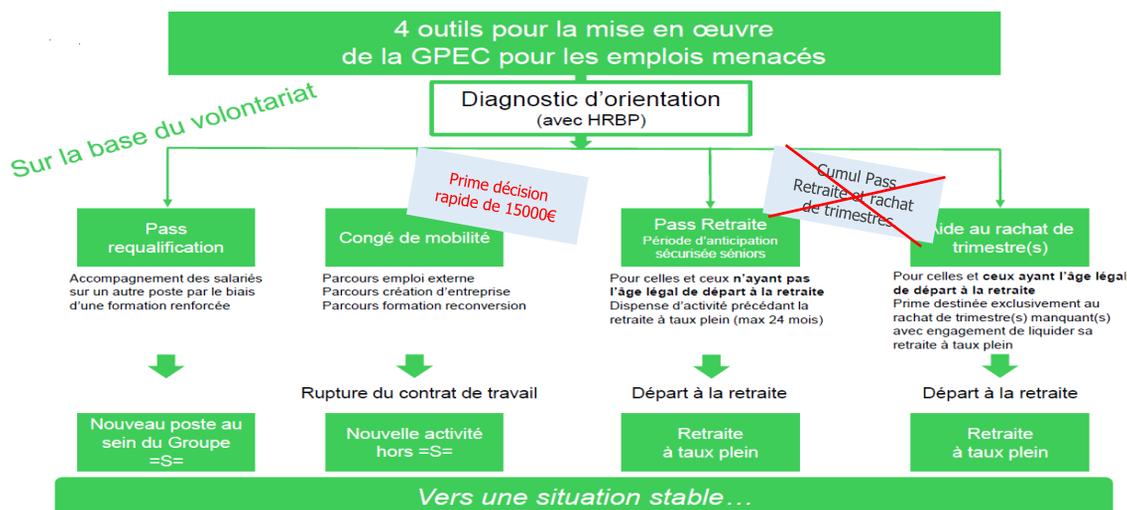
À l'issue de la 3^e et dernière réunion du 20 Janvier 2021 de la GPEC Industry Automation, la Direction a répondu positivement à nos principales demandes

Concernant les outils, la Direction a répondu :

- **FAVORABLE** à une prime de décision rapide de **15 000 €** pour les projets de Congé mobilité présentés entre Mars et Mai.
- **FAVORABLE** au maintien des véhicules pour les salariés de CAPA comme cela a été fait dans la GPEC France Opérations (mesures annexes).
- A notre revendication de cumuler « Pass Retraite et aide au rachat de trimestres », même sur un nombre de trimestres limité à 2, la Direction est restée **DEFAVORABLE**.

Concernant le taux de remplacement, la Direction a répondu :

- **FAVORABLE** à une amélioration du taux sur la partie création d'offres



FO revendiquait un taux de remplacement de 75%, point incontournable ! Nous avons été entendu avec 76 % en moyenne sur la création d'Offre portant le taux global à 60% en moyenne pour toutes les entités. FO signe pour l'emploi !

Communication de la Direction vers les salarié(e)s concerné(e)s

Dès signature de l'accord le lundi 25 janvier 2021, les CSE de Carros, ACS/RP, Grenoble et Angoulême seront consultés ; l'avis des CSSCT sera également pris en compte sur la partie RPS.

Dès mi-février, la Direction communiquera individuellement par courrier et collectivement sur les mesures contenues dans l'accord de GPEC IAB.

Dès mars, les 1ers dossiers pourront être traités par les cabinets externes BPI/SCIASI St-HONORÉ.

* GPEC : Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences - IAB: Industry Automation Business

Des questions ? Besoin d'aide ? Contactez votre équipe locale **FO**



**Nous avons souligné le taux de remplacement faible sur la partie Industrielle.
Ces services ne doivent pas rester des parents pauvres !
Si on développe, il faudra industrialiser en France !**

Concernant les recrutements, nous avons obtenus :

- L'étalement des recrutements de Mars 2021 à Sept 2022, nécessaire pour recruter les alternants et stagiaires en cours de contrats.
- La répartition proportionnelle des recrutements en fonction des départs pour chaque site, pour chaque entité, gage de non siphonage d'un site vers un autre.
- La pris en compte des prestataires qui le souhaitent et des alternants.

Rappels

- Le même principe que les autres GPEC est reconduit : **1^{er} inscrit => 1^{er} servi.**
- Dossiers de demande de rachat de trimestres : ils devront être déposés très rapidement en mars et avril pour transmission à la CARSAT en mai. Les salarié(e)s resteront dans les effectifs jusqu'au 31/12/2021 au plus tard et tant que le rachat n'est pas validé par la CARSAT.

Commission de suivi

Composée paritairement entre représentants des syndicats signataires et Direction, elle se réunira tous les mois et jusqu'à épuisement des dossiers. Les cabinets BPI et SCIASI SAINT-HONORÉ ont la charge de les présenter.

Note : A la demande de **FO** et compte tenu de l'éclatement géographique des sites concernés, la Direction a validé la présence de 3 représentants par organisation syndicale signataire.

Pourquoi ne pas avoir prolongé l'accord actuel de GPEC ?

La Direction a rappelé l'impossibilité juridique de prolongation de l'accord triennal de GPEC bien que les organisations syndicales signataires l'aient demandée. Cette impossibilité vient d'une nécessité d'un accord de méthode pouvant autoriser une prolongation d'une année, lequel accord n'existe pas !

Notre position à l'issue de cette négociation, toujours la même : l'emploi en France !

La Direction a démontré une réelle volonté de soutenir cette « Business Unit » en France. Elle a répondu POUR une GPEC offensive ! Ce processus sera déployé rapidement et pour une durée très courte, pour autant cette GPEC est une rupture positive pour l'emploi, une chance pour l'avenir des sites et des salariés qui restent !

Pour autant, « la vie continue », et il faudra continuer à recruter pour palier les départs naturels qui vont suivre sur l'ensemble des entités !

Pour celles et ceux qui partent, les mesures sont tenues par la butée du 31 aout 2021 mais permettront au plus grand nombre de partir dans de bonnes conditions **sur la base du volontariat.**

Concrètement, la prime de **15 000 €**, revendiquée par FO seul et obtenue, peut encourager certain(e)s pour l'aboutissement d'un projet personnel.



Conseil de FO : ne tardez pas, préparez vos relevés de carrières et autres documents.

Votre équipe locale **FO** peut vous fournir des informations sur les aspects techniques sur les différents outils et les aspects annexes (MESE, KLESIA, ASC CSE, Art 39, PEE, etc...), contactez les !

